



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois le 22 FEVRIER à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 FEVRIER deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Madame Clémence DUCASTEL (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Madame Françoise DUMAS), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Madame Anaïs VIDAL), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Madame Martine MORELLON).

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine GENIN est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 23/09 - CULTURE

Rapporteur : Madame Audrey PLATARET

**MEDIATHEQUE
MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION EN CAS DE PERTE DE LA
CARTE D'ABONNE ET DE PIECES DE JEUX DE SOCIETE**

Publié le : 23 février 2023

Transmis en Préfecture le : 23 février 2023

Exécutoire le : 23 février 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Chaque abonné à la médiathèque possède une carte individuelle et nominative permettant d'effectuer des emprunts de documents et de jeux.

Il est régulièrement constaté la perte de leur carte par certains abonnés, en particulier parmi le public enfant, impliquant de fournir une nouvelle carte (en moyenne entre 50 et 100 cartes par an).

Jusqu'à présent, la nouvelle carte était fournie gratuitement en cas de perte. Aussi, l'abonné n'avait pas conscience que l'acquisition de cartes a un coût pour la collectivité (environ 0.50 € par carte).

Il est donc proposé, comme cela se pratique dans de nombreuses médiathèques, de facturer aux abonnés l'acquisition d'une nouvelle carte en cas de perte à hauteur de 2 €, afin de les responsabiliser et les inciter à plus de vigilance.

Par ailleurs, la médiathèque a développé depuis 2021 un service de prêt de jeux de société qui rencontre un succès important.

Actuellement, la médiathèque propose 261 jeux différents. La collection est pour l'instant récente et en bon état, cependant on constate déjà que 2 jeux ont été très abîmés et vont devoir être remplacés, et que 7 jeux sont en attente de restitution de pièces manquantes.

La gestion de ces supports nécessite du temps de vérification du contenu des boîtes lors du retour. Chaque boîtier est en effet systématiquement vérifié avant sa remise en rayon.

Certaines pièces manquantes peuvent être remplacées (même si ce n'est pas à l'identique) et/ou leur absence permet de jouer malgré tout. D'autres pièces manquantes et tapis de jeux, en revanche, rendent le jeu inutilisable.

Aussi, afin d'inciter les abonnés à prendre soin des jeux et à être attentifs à les restituer en intégralité et en bon état, il est proposé d'appliquer une tarification en cas de perte ou de détérioration de pièces de jeux de la façon suivante :

- Dés, pions, cartes, petites pièces : 2 €,
- Sablier, minuteur, grandes pièces : 4 €,
- Boîtes, plateaux : 6 €,
- Perte de jeux : remboursement du jeu.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'une tarification de 2 € pour le remplacement d'une carte d'abonné perdue,
- **Approuve** la création d'une tarification en cas de perte ou de détérioration de jeux de société comme suit :
 - Dés, pions, cartes, petites pièces : 2 €,
 - Sablier, minuteur, grandes pièces : 4 €,
 - Boîtes, plateaux : 6 €,
 - Jeu entier : remboursement du jeu à hauteur du prix d'achat

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Sandrine GENIN

